

Réunion du 26 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 80

Nombre de votants : 88

L'an deux-mille vingt-six, le vingt-six janvier à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, AYALA-BARON Didier, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Laurent CHERITI, Nadia GRAMMONTIN, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER (Pouvoir à M. Loïc COUTRY), Albert LASSERRE-BISCONTE (Pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à Mme Marie DE MORO), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à Mme Madeleine PICHAUREAU), Jean-Louis GROUSSET (Pouvoir à M. Emmanuel HANON), Céline LEMBEZAT (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jean-Jacques SENSEBÉ (Pouvoir à M. Jacques LABORDE), Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

RAPPORT N° 15-6 : ATTRIBUTION D'UN FOND DE CONCOURS À LA COMMUNE DE BONNUT**Rapporteur : M. Christian LÉCHIT**

Par délibération en date du 10 décembre 2021, la communauté de communes de Lacq-Orthez a délibéré sur un règlement d'attribution de fonds de concours destiné à ses communes membres, conformément à l'article L5214-16V du CGCT modifié par l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Considérant que les demandes de la commune de **Bonnut** pour les travaux de rénovation du logement communal et l'installation et la pose de bâches et de poteaux incendie sont éligibles au règlement et que le restant à charge de la commune est estimé à ce jour à 42 902 € pour les travaux de rénovation du logement communal et à 33 601 € pour l'installation et la pose de bâches et de poteaux incendies, le montant **prévisionnel** du fonds de concours est de **21 451 €** pour les travaux de rénovation du logement communal et de **16 800 €** pour l'installation et la pose de bâches et de poteaux incendie.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'attribuer** un fonds de concours d'un montant prévisionnel de **21 451 €** à la commune de Bonnut pour les travaux de rénovation du logement communal et d'un montant prévisionnel de **16 800 €** pour l'installation et la pose de bâches et de poteaux incendie.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT